

ROGER ERRERA

- Conseiller d'État honoraire.
- Ancien membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU.
- Ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).
- Professeur invité à l'Université d'Europe centrale à Budapest.

Bilingue français-anglais.

Bonne connaissance de l'italien

EN FRANCE

- **Conseil d'État**

Jusqu'en 2001, membre de la section du contentieux et de la section de l'intérieur.

À ce double titre, participation aux activités juridictionnelles du Conseil d'État et à sa fonction consultative. Dans ce dernier domaine, participation à l'examen et à la rédaction de nombreux textes (lois, décrets) concernant les sujets suivants :

- droit pénal
- procédure pénale
- droit des étrangers
- droit des réfugiés
- libertés publiques
- protection des données personnelles, et en particulier de leur conformité aux conventions internationales.

- **Conseil supérieur de la magistrature**

Participation à la double mission de cet organisme :

- émission d'avis et de propositions concernant la nomination des magistrats du siège et du parquet
- organe disciplinaire des mêmes magistrats.

- **École nationale de la magistrature**

Membre du conseil d'administration de 1988 à 1996.

De 1991 à 2006, direction d'une session annuelle de formation continue destinées aux magistrats et portant sur le droit des étrangers en France

- **École nationale supérieure de la police**

Présidence du conseil d'administration de 1988 à 1991 .

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

- **Depuis 1990**, nombreuses missions en Europe centrale et orientale en qualité d'expert ou de consultant du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne dans le domaine juridique et judiciaire et celui de la protection internationale des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la Convention européenne des droits de l'homme.
- **1983-1984 et 1987-1988** : deux séjours successifs d'un an à Londres en qualité de professeur invité à la faculté de droit de *University College*, puis de « Research scholar » à l'*Institute for Advanced Legal Studies*.

Honorary Fellow de *University College* .

- **1982–1985** : membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU en qualité d'expert français .
- **1975–1976** : séjour d'un an à l'Université Harvard en qualité de « fellow » du German Marshall Fund.

a) Au titre des relations bilatérales entre la France et le pays visité :

- Tchécoslovaquie : séminaires sur le droit européen destiné aux juges et aux juristes de l'administration.
- Russie : conférence sur l'Etat de droit à l'occasion de la visite du ministre de la justice en 1999.

b) Au titre de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'OCDE :

- Pays visités :

République tchèque, Estonie, Lettonie, Macédoine, Serbie, Russie.

- Domaines d'intervention :

- application de la Convention européenne des droits de l'homme
- droit communautaire
- statut des juges et éthique judiciaire
- protection des données personnelles
- méthodes d'élaboration des normes juridiques. Procédure administrative.

c) Au titre d'associations internationales de droits de l'homme :

- En 2007, participation à un séminaire consacré aux **problèmes actuels de l'asile et des droits de l'homme**, organisé à Varsovie par le représentant à Varsovie du Haut Commissariat aux réfugiés et la cour administrative régionale de Varsovie.

Présentation de deux rapports sur les directives consacrées à la reconnaissance de la qualité de réfugié et aux procédures à observer en cas de retrait de cette qualité.

- En 2003, participation à une série de séminaires sur le **droit des réfugiés** organisés en Pologne par l'Association internationale des juges du droit des réfugiés, et destinés aux magistrats polonais .
- En 2003 également , participation à la rédaction d'une étude sur les **modes de sélection et de nomination des juges de la Cour européenne des droits de l'homme**, publiée par *Interights*, association internationale dont le siège est à Londres.

Les autres auteurs de cette étude étaient des juristes britanniques, allemands, espagnols et polonais . Cette étude a été publiée en français et en anglais.

d) En qualité d'enseignant

Depuis 1994, **professeur invité à l'Université d'Europe centrale à Budapest.**

Cours sur la liberté d'expression en droit comparé et sur le contrôle juridictionnel de l'administration en droit français..

Public : étudiants de troisième cycle venant des pays d'Europe centrale et orientale.

- **À partir de 1986, participation active au développement des relations internationales entre magistrats français et magistrats étrangers :**
 - a) Avec la Grande- Bretagne :
 - Participation, depuis 1986, aux conférences qui réunissent régulièrement, à Paris et à Londres, des membres du Conseil d'État et des magistrats britanniques chargés du contentieux administratif (Chambre des Lords et *High Court*).
 - Participation au **comité franco-britannique de coopération judiciaire**, dont la branche française est actuellement présidée par M.Canivet, ancien Premier président de la Cour de cassation, qui organise des stages de magistrats des deux pays et des colloques réguliers en France et en Grande- Bretagne.
 - b) Avec Israël :
 - Participation, depuis 1995, aux rencontres régulières entre le Conseil d'État et la Cour de cassation (et le Conseil constitutionnel depuis 2004) d'une part, la Cour suprême d'Israël, d'autre part (Paris et Jérusalem).
 - **Séminaires de formation des magistrats israéliens** : droit communautaire ; droit public français ; droit des étrangers, sur invitation de l'Institut de formation des juges et de la Cour suprême.

BIBLIOGRAPHIE

Divers essais et articles portant notamment sur :

- les libertés publiques,
- la liberté d'expression,
- la vie privée,
- la liberté religieuse,
- la protection internationale des droits de l'homme,
- le droit des étrangers,
- le droit européen,

publiés en français, anglais, tchèque, hongrois et russe.

Chronique régulière de droit administratif français dans *Public Law* (Londres) de 1986 à 2007.

Domaines particuliers d'intervention :

- Élaboration et rédaction des textes législatifs et réglementaires.
- Justice :
 - Formation et modes de recrutement des juges.
 - Statut de la magistrature. Éthique et déontologie.
 - Régime de responsabilité.
- Application du droit européen et international :
 - Droit de l'Union européenne
 - Droit de la convention européenne des droits de l'homme
 - Droit international des droits de l'homme (réfugiés, enfants, etc)
 - Droit des libertés publiques : liberté de la presse, liberté religieuse.
 - Procédure pénale
 - Droit administratif :
 - Contrôle juridictionnel des décisions administratives.
 - Accès aux documents administratifs.
 - Droit des étrangers et des réfugiés.
- Histoire, mémoire et droit.